

Swim Run côte de beauté



Règlement

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement de par leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci. Cette épreuve est sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon et les points non mentionnés dans ce règlement relève du règlement de la FFTri.

1/ Présentation de la course

- Nous vous rappelons que « SWIMRUN Côte de Beauté », est réservé aux personnes entraînées, présentant une bonne condition physique. L'épreuve se déroule en une seule étape au rythme de chacun, prenant en compte les barrières horaires figurant dans le carnet de route et disponibles sur le site internet.
- Les participants participent librement et à leurs propres risques. L'organisation et les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident de vol ou perte de matériel et/ou objets personnels.
- Les participants déclarés hors barrière horaire et hors course par l'organisation seront stoppés et pris en charge.

2/ Conditions météo.

- Dans le cas des prévisions météorologiques défavorables, l'organisation se donne le droit d'annuler ou de stopper la compétition.
- Aucune réclamation, ni responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre de l'organisation.

3/ Inscriptions.

Pour participer,

- Votre équipe doit être constituée de deux personnes (2 hommes ou 2 femmes ou mixte : 1 homme et 1 femme).
- Les deux participants doivent être nés en 2001 et avant. Aucune dérogation ne sera observée.
- Pour les athlètes **Licenciés FFtri**, obligation de télécharger sa licence 2019 lors de l'inscription et de la montrer le jour de l'épreuve. Aucune autre licence ne sera acceptée !
- Pour les athlètes **Non Licenciés**, un certificat médical de moins d'1an à la date de l'épreuve attestant l'aptitude du concurrent à l'épreuve : « Apte à la pratique du SWIMRUN en compétition » sera demandé à lors du retrait des dossards.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription ou d'interdire la participation d'un athlète.

L'épreuve sera limité à **125 équipes de 2 personnes.**

4/ Tarifs, dates et clôtures des inscriptions.

Le tarif d'inscription est de :

- **150€ par équipe de deux coureurs licenciés FFTtri.**
- **150€ + 3€ de pass compétition par équipe de 1 coureur licencié FFtri et 1 non lic FFtri**
- **150€ + 6€ de pass compétition par équipe de 2 coureurs non licenciés FFtri.**

Le tarif comprend :

- Le trajet en navette de la Plage de Royan à la Grande Côte (Commune de Saint-Palais/mer)
- La dotation coureur.
- La sécurité .
- Les ravitaillements et le repas final.

Les inscriptions seront closes au plus tard à la date figurant sur le site internet sauf si les quotas prévus sont atteints avant. Dans les deux cas, il ne sera plus possible de s'inscrire.

5/ Retrait des dossards.

Il sera organisé le samedi 12 Octobre 2019 Tivoli place Kérimel de Kerveno à partir de 9h30 jusqu'à 12h30.

Une consigne pour les clés de voiture sera mise en place (il suffira d'insérer vos clés dans la pochette plastique de votre puce ,distribuée lors du retrait des dossard) et de l'apporter au camion chronométreur avant le départ des navettes.

6/ RDV, Navettes et Départ

Le RDV pour prendre la navette (bus) au départ de La place kérimel de Kerveno (plage de Royan) est prévu à **12H 45 précise**, le samedi 12/10.

La navette est obligatoire et un pointage permettra à l'organisation de vérifier la présence de tous les concurrents. Aucun transport personnel accepté sous peine de disqualification.

Le Départ de la course sera donné à 14h00 de la Plage de la Grande Côte.

7/ Conditions d'annulations.

L'inscription est définitive et les frais engagés ne feront l'objet d'aucun remboursement .

Cependant, l'organisation vous autorise à trouver un remplaçant sous condition de modifier votre dossier auprès de l'organisation. **Toute modification entraînera des frais de dossier de 10€ par modification du dossier.** Les remplacements seront acceptés jusqu'au **1er Octobre 2019** inclus.

Une assurance annulation est prévue en cas de désistement d'une équipe. Pour en profiter il vous suffira de régler **20 € lors de l'inscription** et il sera possible de vous faire rembourser l'intégralité de votre inscription sans motif particulier jusqu'à la veille de l'épreuve.

8/ Respect de la nature.

Les sentiers et les alentours des postes de ravitaillement doivent être aussi propres après le passage des concurrents qu'avant leur passage, une zone de propreté sera mise en place à chaque ravitaillement. Buvez et mangez dans l'enceinte des postes de ravitaillement et utilisez les gobelets qui vous seront remis sur place.

N'oubliez pas : Le biodégradable pollue !

Enfin, pour les récalcitrants, l'article 10 du règlement prévoit des sanctions contre les pollueurs. Nous serons très vigilants sur ce point et éventuellement répressifs.

9/ Assistance personnelle.

Les concurrents ne pourront pas recevoir d'aide de personnes externes à l'organisation, ce qui exclue toute assistance « volante » de type : « lièvre », accompagnateurs, porteurs d'eau...

10/ Disqualification et pénalisation.

- Mis hors course pour absence d'un article de l'équipement obligatoire durant la course. Si les faits ci-dessous sont avérés, la disqualification d'une (ou de plusieurs) équipe ne fera l'objet d'aucun recours et d'aucune discussion. Elle sera irréversible.
- Absence de Lycra dossard pendant toute la durée de la course.
- Utilisation du matériel formellement interdit (article 15).
- Pointage au-delà de l'heure de fermeture d'un poste de contrôle (cut).
- Utilisation d'un quelconque moyen de transport pendant l'épreuve.
- Absence d'un ou plusieurs article de l'équipement obligatoire durant la course.
- Non assistance à un concurrent en difficulté.
- Pollution et dégradation des sites par les concurrents.
- Insultes ou menaces proférées à l'encontre des bénévoles reconnus, des contrôleurs, des commissaires sportifs ou des membres de l'organisation.
- Toute prise de position orale ou écrite avant, pendant et après l'épreuve sportive à connotation diffamatoire ou injurieuse, pourra être sanctionnée par l'organisation par une interdiction de participer à une ou des épreuves durant une ou plusieurs années en fonction de la gravité des propos tenus et ce, indépendamment d'éventuelles poursuites judiciaires.
- Refus de se faire examiner par les médecins durant l'épreuve.
- Etat physique ou psychique du concurrent jugé inapte à la poursuite de l'épreuve par le directeur de course sur avis d'un médecin.
- Comportement dangereux d'un concurrent, détention d'un objet prohibé en état de récidive.
- Participants qui ne suivent pas le parcours balisé ou qui omettent de passer par un poste de contrôle.

11/ Jury de la compétition.

Directeur de course : 1

Membre de l'organisation: 3

Le jury se réserve le droit de prendre une décision suivant « le bon sens » dans le cas où la situation spécifique n'est pas décrite dans le règlement.

Une décision du jury est définitive et sans appel.

12/ Droits à l'image.

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Quant aux professionnels audiovisuels ou photos, ceux-ci doivent obtenir leur accréditation auprès de l'organisation. Il est en outre entendu qu'aucune image, qu'aucune photographie ou qu'aucun film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires privées ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord express de l'organisateur.

13/ Sécurité et assistance.

Elle est assurée par des postes de contrôle (ravitaillement, pointage) et sanitaires (médical et paramédical), des secouristes (aquatiques et pédestres), des contrôleurs-Signaleurs, des équipes de serre-files... Ces postes sont indiqués sur le site internet (excepté les points de contrôle inopinés).

Les deux membres constituant une équipe doivent à tout moment rester près l'un de l'autre avec une distance maximale autorisée de 10 m .

Un membre organisateur de la course pourra arrêter le premier équipier et le faire attendre son coéquipier si la distance entre les deux est devenue trop importante.

14/ Classement.

Le chronométrage s'effectue de la ligne de départ jusqu'au passage de la ligne d'arrivée du second de l'équipe.

Seront récompensés les trois premières équipes : Hommes, Femmes et Mixtes.

15/ Vérification du matériel obligatoire au départ et pendant la course.

Lors de l'enregistrement au départ, le concurrent devra présenter son matériel obligatoire et le conserver tout au long de la course :

✓ Matériel obligatoire par coureur et obligatoire sur la totalité de la course :

- 1 Combinaison isotherme adaptée à des températures supérieures ou égales à 12°C fortement recommandée.
- 1 Sifflet de sauvetage (sans bille).
- Chaussures de sport obligatoires dans l'eau.

Fournis par l'organisation :

- 1 Lycra dossard de course
- 1 bonnet de natation, qui devra être porté pour toutes les parties natation.

✓ Matériel accepté :

- Plaquettes de main
- Flotteurs d'une taille inférieure à 40x30x20cm (type pull boy)
- Lunettes de natation
- Chaussures de sport
- Liaison entre athlètes d'un même binôme (type corde élastique) après la première natation

✓ Matériel recommandé :

- 1 paire de Gants néoprène pour se protéger lors de la sortie de l'eau.

✓ Matériel formellement interdit sous peine de disqualification :

- **Lien entre les deux concurrents sur la première natation**
- Floteur ou appareil gonflable supérieur à 40x30x20cm
- Tout matériel motorisé.

Le contrôle systématique du matériel obligatoire sera effectué à la montée dans le bus afin de vérifier si chaque concurrent est en règle. Un contrôle inopiné du matériel pourra être effectué par l'organisation à tout moment de l'épreuve.

16/ Postes de contrôle.

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours, et constituent des sites de pointage obligatoires pour les concurrents.

L'organisation se réserve le droit de placer des postes de contrôles inopinés.

17/ Abandons.

Tout concurrent qui abandonne inclut définitivement l'abandon de son équipe. Il doit faire invalider son dossard au poste d'assistance le plus proche et lui remettre son lycra afin qu'il soit neutralisé. A défaut, l'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découler (déclenchement de recherches...) et, d'autre part, l'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription du concurrent pour les éditions ultérieures.

L'organisation rapatrie les concurrents ayant abandonné uniquement aux postes de ravitaillement précisés sur le site internet. Vous devrez donc impérativement rejoindre ces points si vous souhaitez être rapatriés à l'arrivée.

Ne jamais quitter la course sans faire invalider le dossard. Votre absence sur les sentiers donnerait lieu à des recherches pour vous retrouver.

18/ Parcours.

Le parcours de la course est balisé et doit être suivi dans sa globalité. Dans le cas contraire, l'équipe se verra disqualifiée.

La barrière horaire sera indiquée dans le programme, elle sera disposée au niveau du ravitaillement sur le site d'arrivée (place kerimel de kerveno).

Les entrées et sorties de l'eau sont en milieu naturel sans aménagement et comportent donc des risques de coupures et de blessures dues aux rochers et vagues.

L'organisation se réserve à tout moment le droit de modifier le parcours sans préavis.

19/ Secours.

Une équipe de secouristes sera mise en place par l'organisation.

Ils assureront l'assistance médicale des concurrents. Ils aviseront sans délai le Directeur de Course de l'inaptitude du concurrent à continuer l'épreuve.

20/ Assurance.

L'organisation a souscrit pour la durée de l'épreuve sportive une assurance en responsabilité civile par le biais de la FFTri (licence manifestation) à l'égard des tiers et des concurrents, ce qui implique que les dommages subis par ces derniers soient générés par une faute de l'organisateur.

La responsabilité de l'organisateur est dégagée dès abandon, disqualification pour pointage hors délai, par décision médicale ou autre décision du Directeur de Course.

21/ Assistance fournie par l'organisation pendant l'épreuve.

Le concurrent pourra bénéficier de ravitaillements (liquide et solide) prévus par l'organisation, et mentionnés sur le site internet.